

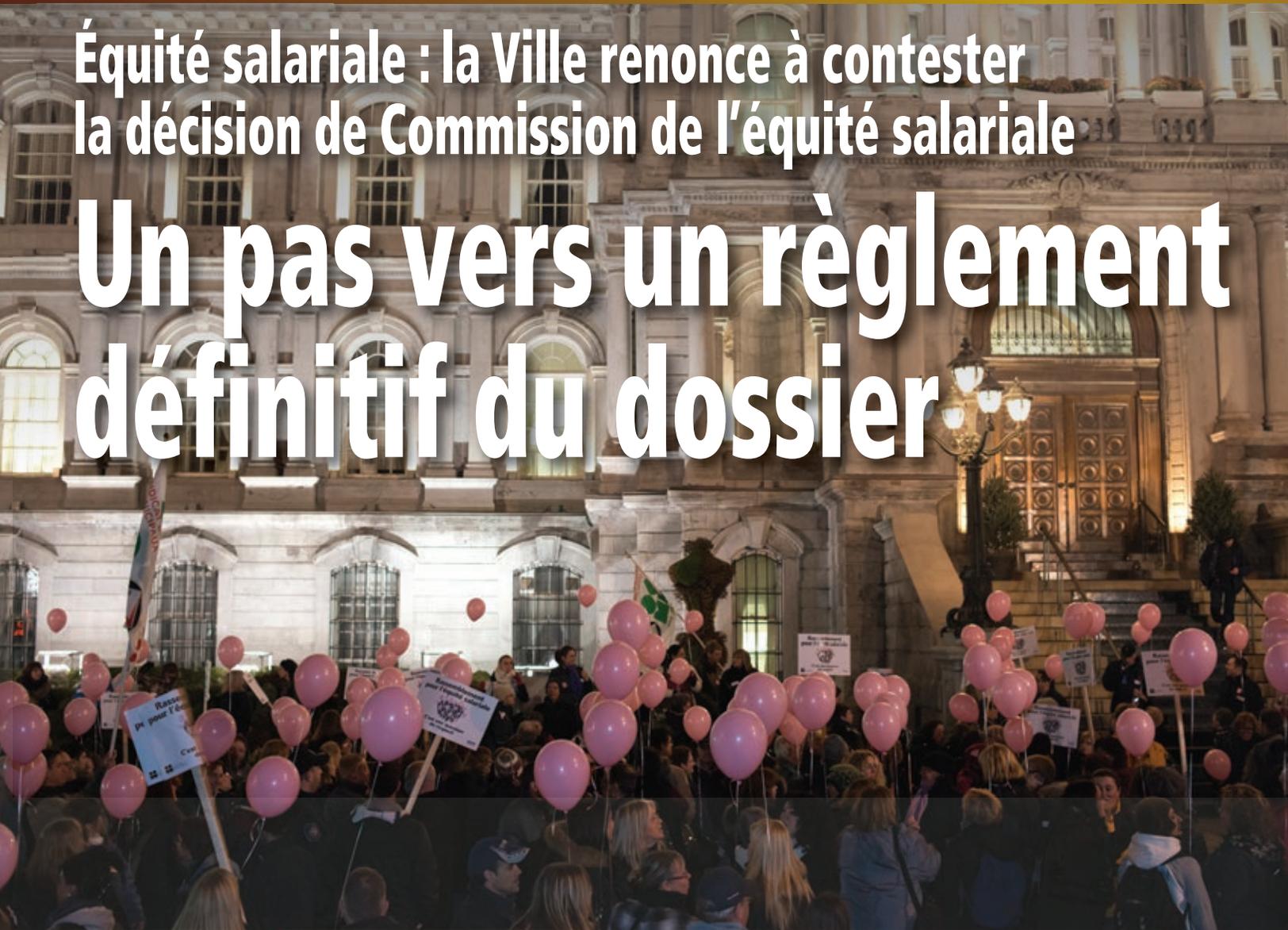
Septembre 2013 • Volume 47, numéro 3

ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Équité salariale : la Ville renonce à contester
la décision de Commission de l'équité salariale

Un pas vers un règlement
définitif du dossier



Le mot du président
Automne chaud en perspective !
page 3

Équité salariale
De bonnes nouvelles !
page 4

Régimes de retraite public et privé
Attention aux nuances !
page 9

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS



www.sfmm429.qc.ca

Sommaire

- 3** Un automne chaud en perspective !
Alain Fugère, président
- 4** Équité salariale : De bonnes nouvelles !
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 5** Dorval : Du plomb dans l'aile
Mario Sabourin, vice-président
- À La Ronde : Ça tourne... pour le mieux !
Gaétan Scott, vice-président
- 6** Votre représentant syndical :
Quelqu'un de la place !
Dominic Charland, vice-président
- 7** Ça bouge au 429 : Un été syndical !
Josée Lacroix, vice-présidente
- Bureau du taxi : Virage !
Lyne Lachapelle, vice-présidente
- 8** Cascade de griefs !
Benoît Audette, vice-président
- 9** Régimes de retraite : Attention aux nuances !
Gilles Maheu, trésorier-archiviste
Christian Coallier, agent des régimes de retraite

- 10** Du syndicalisme... ici !
Maryse Chrétien, dir. syndicale et resp. du Comité du journal
- 11** Pour protéger nos acquis
Sylvain Piteau, Dir. syndical et membre du Comité du journal
- 12** Délégué syndical... ça vous intéresse ?
Simon Welman, Dél. syndical et membre du Comité du journal
- 13** LAST : Du travail d'orfèvre !
Richard Mc Laughlin, dir. syndical et membre du Comité LAST
- 14** Condition féminine : En rétrospective !
Sylvie Beauchamp, Secrétaire du Comité de condition féminine
- 15** Le Comité d'éducation en tournée !
Rudy Mc Caughan, Membre du Comité d'éducation
- 16** Délégués sociaux : Bilan de mandat
Sylvie Beauchamp, Secrétaire du Comité des délégués sociaux
- 17** Les dîners BBQ du SFMM
Le Comité du journal
- 18** Fête des enfants du SFMM
Le Comité du journal

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



MATHIEU LECLAIR
Secrétaire
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



SYLVAIN PITEAU
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal

Notre couverture :

19 novembre 2012 : les Cols blancs se rassemblent devant l'hôtel de ville pour réclamer justice dans le dossier de l'équité salariale.
(photo : Archives SCFP, Darren Ell)



ColBlanc

Septembre 2013 • Volume 47, numéro 3

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproductions, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et

à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour le Canada et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré

Caricaturiste : Denis Barbeau

Infographiste : Marcel Huot

(Atelier Québécois Offset inc.)



8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca



Le mot du président

Un automne chaud en perspective !

Alain Fugère • Président

Nous espérons que tout le monde a bien profité de la période des vacances parce qu'il va falloir être d'attaque : l'automne risque d'être chaud ! Règlement définitif du dossier de l'équité salariale, négociations d'importance, suites du rapport D'Amours, reprise des travaux à la Commission Charbonneau, élections syndicales en octobre et scrutin municipal en novembre.



Tout d'abord, vous n'êtes pas sans savoir que le règlement définitif du dossier de l'équité salariale chez les Cols blancs de la Ville de Montréal et des villes reconstituées est à notre portée. Cette excellente nouvelle fait suite à notre rencontre du jeudi 22 août avec le maire Laurent Blanchard, la présidente du comité exécutif Josée Duplessis et le directeur principal du Service du capital humain et des communications Jean Yves Hinse, rencontre au cours de laquelle ils nous ont annoncé que la Ville de Montréal renonçait à contester devant les tribunaux supérieurs la décision qu'a rendue la Commission de l'équité salariale le 15 mai. On se souviendra que l'organisme y a indiqué que la pratique de la Ville de ne verser des ajustements rétroactifs qu'aux seuls Cols blancs qui avaient atteint l'échelon salarial maximum durant la période visée par la *Loi sur l'équité salariale* n'était pas conforme aux dispositions de celle-ci.

Au moment où vous lirez ces lignes, les parties s'activent à la poursuite de discussions ayant pour objectif de mener le dossier de l'équité salariale à une conclusion heureuse. Précisons qu'il ne s'agit pas de négociations – on ne négocie pas l'application d'une loi –, mais de pourparlers visant à s'assurer que le paiement des sommes dues sera effectué

conformément aux stipulations de la *Loi sur l'équité salariale*. Chose certaine, les parties sont déterminées à parvenir à un résultat tangible le plus rapidement possible.

Le 4 septembre, nous avons repris les pourparlers en vue du renouvellement de la convention collective de nos membres de la Ville de Montréal. Avec une ou deux rencontres par semaine jusqu'en décembre, on peut dire que nous avons affaire à un calendrier chargé ! Les deux parties ont déposé leurs cahiers de demandes. Le nôtre reflète fidèlement vos préoccupations étant donné qu'il résulte d'un processus de consultation des membres de notre structure entrepris lors d'un colloque tenu au printemps 2012 et suivi par un sondage auquel vous avez été nombreux à participer. Le tout s'est terminé par une assemblée générale extraordinaire au terme de laquelle vous nous avez confié un mandat fort. Vous pouvez être assurés que nous allons multiplier nos efforts pour en arriver à des résultats plus que satisfaisants.

En attendant que nos négociations avec la Ville de Montréal portent leurs fruits, nous avons conclu celles que nous menions depuis un peu plus d'un an avec la société La Ronde Six Flags. Au début du mois d'août, nos membres qui y travaillent ont entériné l'entente de

le nouveau contrat de travail prévoit pour celles et ceux qui ont travaillé en 2012 et qui sont de retour cette année le versement d'un montant forfaitaire rétroactif de 2 % ; de plus, l'ensemble des salariés verront leurs salaires majorés de 2,5 % en 2013, de 2,75 % en 2014 et 2015, puis de 2,5 % en 2016, 2017 et 2018. En outre, ces syndiqués verront leurs conditions de vie et de travail s'améliorer notamment par la résolution de problèmes touchant les heures garanties, le cblement d'heures, en plus de consolider la notion d'ancienneté.

Maintenant que nous avons obtenu un règlement à la Ronde Six Flags, nous nous attaquons à la négociation de la convention d'un autre groupe de salariées où les « saisonniers » sont majoritaires, ceux de la Société du parc Jean-Drapeau. La première ronde de pourparlers s'est tenue le 16 août, et nous ferons tout pour en arriver à une entente qui répondra aux attentes des membres dans les plus brefs délais.

Impossible de conclure sans évoquer les élections générales du 2 octobre prochain au SFMM. Comme chaque quatre ans, vous serez appelés à choisir vos représentantes et représentants syndicaux, que vous proveniez de la Ville de Montréal, des villes liées ou des sociétés paramunicipales. Il est dans notre intérêt à tous de disposer d'une structure syndicale forte qui sera apte à relever la multitude de défis qui s'annonce à court, moyen et long termes, et c'est pourquoi je vous appelle à participer en masse à ce scrutin. Il en va de notre avenir à toutes et à tous ! ♦

principe à 93 %. Sur le plan monétaire,

ÊTES-VOUS MEMBRE

DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) ?

Même si vous payez vos cotisations cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote. Pour être un membre en règle vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

514 842-9463 / www.sfmm429.qc.ca

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 8 novembre 2013



Nous avons convaincu la Ville de Montréal !

Francine Bouliane • Secrétaire générale



Nous avons appris le 22 août dernier que la Ville de Montréal n'irait pas en appel de la décision de la Commission de l'équité salariale (CÉS). Pour les femmes de l'île de Montréal, un très grand pas vient d'être franchi vers le règlement définitif du dossier de l'équité salariale !

Selon l'interprétation de la *Loi sur l'équité salariale* avancée par la Ville de Montréal, les femmes de Montréal, de Beaconsfield, de Dollard-des-Ormeaux, de Kirkland, de Dorval, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne de Bellevue, de Montréal-Est, de Ville Mont-Royal, de Westmount, de Côte-Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest n'avaient droit à des ajustements salariaux que pour les seules années où elles étaient à l'échelon maximum de leur emploi.

De 2001 à 2005 inclusivement, les ajustements, pour les Villes reconstituées, ont été payés par la Ville de Montréal. Vous avez donc été ajustés uniquement si vous étiez à l'échelon maximum.

Or, le premier article de la *Loi* est clair : « La présente loi a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe **à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emploi à prédominance féminine.** »

Nous avons déposé un différend devant la CÉS le 26 avril 2011. Un préavis de décision daté du 26 septembre 2012 nous a donné raison. Et, le 15 mai dernier, la Commission a réitéré sa position : « [La Commission] détermine que le fait d'ajuster uniquement le maximum des échelles salariales des catégories d'emploi visées par un ajustement **n'est pas conforme à la loi.** » (article 55 de la décision de la CÉS du 15 mai 2013)

La Ville de Montréal avait 90 jours pour se conformer à la *Loi* ou demander une révision de la décision à la Commission des relations de travail. À maintes reprises, représentants ou élus de la Ville nous ont dit vouloir porter ce litige devant les tribunaux supérieurs, et ce, jusqu'à la Cour d'appel du Québec. Des années

auraient pu passer sans que les personnes visées par la *Loi* ne soient payées complètement, gonflant ainsi une facture à hauteur des 5 % d'intérêts prévus à la *Loi*.

Mais c'était sans compter sur notre détermination et notre implication communes :

- Rassemblement de plus de 600 personnes devant l'hôtel de ville de Montréal, le 19 novembre 2012 ;
- Campagne de cartes postales remises au maire en poste au mois de décembre 2012 ;
- Signature d'une pétition en ligne en juin.

Tous les membres ont fait savoir à l'administration de Montréal que le dossier de l'équité salariale ne resterait pas lettre morte !

En cette période estivale, notre président Alain Fugère et moi-même, Francine Bouliane, avons mis en œuvre une stratégie qui a été élaborée avec l'aide de notre Équipe syndicale. Nous avons multiplié les démarches afin de faire connaître le dossier de l'équité salariale aux personnes qui ont le pouvoir de décider ou d'influencer l'administration de la Ville de Montréal.

Nous avons écrit au maire, aux chefs de partis, à des candidats à la mairie. Nous avons envoyé un communiqué aux 103 élus. Des démarches ont été entreprises auprès des 12 membres du comité exécutif de la Ville de Montréal. Nous avons rencontré plusieurs de ces personnes.



Nous les remercions toutes pour leur écoute et leur ouverture. Sans celles-ci, il n'aurait pas été possible de changer la position inébranlable de la Ville.

Le 22 août, le maire de Montréal, M. Laurent Blanchard, ainsi que M^{me} Josée Duplessis, présidente du comité exécutif de Montréal, nous ont annoncé que la Ville de Montréal n'irait pas en appel de la décision de la CÉS et qu'ils étaient prêts à passer à la phase finale de ce dossier. Les discussions en vue de compléter l'exercice d'équité salariale se tiennent actuellement. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que les sommes dues soient payées complètement, une fois pour toutes et, surtout, conformément à la *Loi* ! ♦

Le maintien de l'équité salariale n'est pas pour autant réglé

L'exercice du maintien de l'équité salariale a été complété le 26 septembre 2012. Il ne s'agit pas d'un exercice conjoint, aucun représentant des salariés n'y ayant participé. Il en a résulté une baisse de salaire à compter du 1^{er} janvier 2011 dans la majorité des cas – pour les secrétaires de direction, on parle d'une perte complète de l'ajustement de 6,18 %. Nous sommes en désaccord avec cet exercice et avons d'ailleurs déposé une plainte à cet effet le 3 octobre 2012. Nous sommes actuellement en attente d'une décision de la CÉS. Nous ne laisserons pas tomber ce dossier !

Dorval Du plomb dans l'aile !



Mario Sabourin
Vice-président

La convention collective des Cols blancs de la Cité de Dorval est échue depuis le 31 décembre 2012.

Malgré plusieurs dates proposées par le Syndicat pour tenir des rencontres de négociation, l'employeur manque de disponibilité.

Jusqu'à maintenant, quatre rencontres de négociation ont eu lieu. La dernière s'est déroulée le 8 juillet et aucune des autres dates proposées par le SFMM n'a été retenue par l'employeur pour la suite des choses !

Depuis le dépôt des demandes du comité de négociation syndical, le 4 février dernier, trois rencontres de négociation ont eu lieu les 6, 27 juin et le 8 juillet.

Le SFMM a profité de ces rencontres pour présenter les demandes de ses membres à l'employeur. Divers enjeux sont en cause dans cette négociation. Mentionnons, entre autres :

- la conciliation vie-travail ;
- la retraite et la préretraite ;
- la résolution du problème de la précarité des emplois par la consolidation permanente des postes ;
- les emplois temporaires et à temps partiel ;
- l'obtention de bonnes clauses à incidence monétaire.

De son côté, l'employeur n'a déposé que ses demandes normatives.

Des questions de clarification ont été posées de part et d'autre. Des échanges et des discussions ont eu lieu sur les demandes normatives et la reconduction des lettres d'entente. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une entente verbale, conditionnelle à un règlement global.

Le SFMM est toujours dans l'attente des demandes monétaires de l'employeur. Malgré les invitations à cet effet du comité de négociation syndical, l'employeur dit qu'il n'est pas en mesure pour le moment de les déposer. Quand le sera-t-il ?

Le comité de négociation syndical est toujours prêt pour négocier la convention collective dans le respect des demandes de ses membres. L'employeur, lui, semble moins.

La Cité de Dorval se fait attendre ! ♦

À La Ronde Ça tourne... pour le mieux !



Gaétan Scott • Vice-président

Le 30 juillet et le 1^{er} août, les Cols blancs œuvrant au parc Six Flags SEC (La Ronde) on entériné dans une proportion de 93 % l'entente de principe conclue entre l'employeur et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

Augmentations salariales intéressantes, amélioration des heures garanties, hausse des congés, meilleure souplesse dans le comblement d'heures et renforcement de la notion d'ancienneté sont les principaux gains obtenus dans ce contrat d'une durée de sept ans.

D'un point de vue syndical, l'accep-

tigny et Jod Léveillé-Bernard. Ils ont participé à tour de rôle aux négociations et, ce faisant, ils ont démontré une disponibilité hors du commun et un engagement profond envers leurs compagnons de travail. Que dire aussi de Yannick DeGrave, qui n'a pas manqué une rencontre, même quand la santé et surtout la voix, lui faisaient dé-

faut ! Bref, des militantes et militants énergiques qui nous prouvent que la jeunesse se porte bien dans nos rangs !

C'est dans un climat de respect et d'écoute que se sont déroulées ces négociations. D'ailleurs, je tiens à souligner le professionnalisme des gens de Six Flags SEC (La Ronde)

et de leur porte-parole. Dans un bon climat se trouvent des solutions !

Enfin, je ne pourrais passer sous silence le formidable travail de notre conseillère syndicale SCFP, Marie-Hélène Bélanger, qui a mis des heures folles et sacrifié quelques fins de semaine pour régler ce dossier. C'est avec aplomb qu'elle a présenté à deux reprises l'entente. Un très gros et sincère merci à toi, Marie-Hélène !

Tout cela prouve que seul le travail d'équipe est garant de succès. Quand la patience, le dévouement et l'engagement sont au rendez-vous, les résultats suivent. Donc, bravo encore à toute notre équipe de Six Flags SEC (La Ronde) !

Cet réussite vous appartient ! ♦



tation d'une entente de principe est toujours un moment fort et privilégié. C'est le fruit de longues heures de travail. Dans ce cas-ci, on parle de près de 15 mois où les rencontres de négociation, les caucus syndicaux, les préparations et l'élaboration d'un cahier de demandes et de consultations se sont succédé dans le but d'atteindre un objectif commun : un contrat de travail juste et équitable dans le respect de nos membres.

Pour arriver à nos fins, il nous fallait une équipe forte et décidée. Une équipe qui devait se rencontrer parfois à des heures saugrenues ! On parle ici de quelques soirées passées dans nos nouveaux bureaux. J'aimerais donc adresser des remerciements sincères à nos délégués syndicaux Mélodie Charrette, Jenny Gonzales et Kim De Mon-

Votre représentant syndical Quelqu'un de la place !



Dominic Charland • Vice-président

Bien que les membres du SFMM soient représentés par l'Exécutif syndical et votre humble serviteur, il n'y a rien de mieux qu'être représenté par « quelqu'un de la place ».

Vos représentants locaux sont des gens que vous connaissez et en qui vous avez confiance. Ils sont au fait des coutumes du milieu, ils connaissent l'employeur et, par-dessus tout, ils vous connaissent, vous, personnellement. Conséquemment, ils comprennent beaucoup mieux la dynamique de votre milieu de travail et vos besoins particuliers.

Bien que votre Exécutif et les spécialistes du SFMM vous représenteront toujours sans demi-mesures... on n'est jamais mieux servi que par soi-même... non ?

Le délégué syndical

Le rôle du délégué est d'être les yeux et les oreilles du SFMM. Le fait que le délégué est responsable de la distribution de l'information syndicale lui permet de se promener dans les différents locaux du service, de l'arrondissement ou de la Ville. Cela lui permet un contact direct avec ses membres.

C'est lui qui est à l'avant-garde. C'est à lui que vous posez vos questions et à qui vous formulez vos commentaires. Il a les connaissances nécessaires pour répondre aux questions d'ordre général puisqu'il assiste aux rencontres statutaires du Conseil général et a également accès aux différentes ressources du SFMM. C'est à cette personne que vous devez signaler ce qui vous semble être une entrave à notre convention collective, aux lois du travail, à la santé et à la sécurité du travail, etc.

Le délégué peut aussi vous diriger vers les différents services offerts par le SFMM comme le Programme d'aide aux membres ou, encore, pour les chanceux d'entre vous, à l'agent des régimes de retraite ! Il peut, à la demande du directeur syndical, procéder à une pré-étape de grief. Le délégué fera rapport des détails à votre directeur syndical qui prendra ensuite la relève.

Le directeur syndical

Le directeur recueille les informations et

questionnements qui lui parviennent de vous directement ou des délégués de sa structure. Il poussera l'enquête plus loin. Il procédera aux vérifications qui feront avancer les différents dossiers de votre secteur. Il se livrera à l'analyse des pré-étapes de griefs complétées par les délégués. Par la suite, s'il y a lieu, il déposera les demandes de griefs proprement dites.

Le directeur est également responsable des relations de travail dans son secteur. Avec l'assistance des ressources du SFMM, il négocie dans votre secteur des ententes particulières qui ont par exemple trait à l'attribution des heures supplémentaires, à la confection des horaires de soir ou à l'embauche d'étudiants l'été. Il vous guide lorsque vos tâches ne respecteront plus votre descriptif d'emploi et assure un suivi rigoureux du registre des postes de son secteur.

Il participe aux travaux de divers comités, comme celui des relations professionnelles, le comité local en SST ou le comité de griefs. Vous comprendrez que les travaux de ces comités et les autres types de rencontres auxquelles il peut prendre part n'arrivent pas comme par magie : c'est souvent lui qui s'assure de convier l'Employeur à venir discuter avec lui dans ces comités.

Au nombre d'appels et de courriels que je reçois de membres qui travaillent dans un secteur sans représentant local – l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour ne pas le nommer —, je vous assure que l'absence de représentant syndical, c'est avantageux pour l'employeur. On a qu'à mentionner quelques exemples : des ententes non officielles qui perdent leur sens initial quand vient le temps de les mettre en application,

l'absence d'ententes régissant les horaires des bibliothèques, des avis disciplinaires remis sans représentation syndicale, de la désinformation, des courriels sans réponses et j'en passe.

Selon mon expérience, un secteur sans représentation locale est l'équivalent d'un buffet ouvert pour l'employeur. Ça lui permet certaines largesses à vos dépens.

En conclusion, quand le chat est parti, les souris dansent... c'est aussi simple que ça.

L'union fait la force ! ♦

IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé** ?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture **NE SERA PAS MAINTENUE !**

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

Ça bouge au 429 Un été syndical !

Josée Lacroix • Vice-présidente



On pourrait penser que le rythme ralentit pour les représentants syndicaux durant l'été. Ce n'est pas faux, mais c'est quand même inexact. Si les rencontres avec l'employeur se font moins fréquentes, d'autres tâches prennent la place. Par exemple, à Côte-Saint-Luc, aucune séance de négociation n'était planifiée durant l'été, mais nous n'avons pas chômé.

Tous les textes déposés, tant par l'employeur que par le Syndicat, ont été scrutés à la loupe et reconfigurés en format électronique afin de faciliter le travail au moment de la reprise des négociations. Nous avons aussi retravaillé certains textes de nos propositions, afin de les éclaircir ou de répondre à certaines interrogations de l'employeur. En fait, nous serons fin prêts pour reprendre les négociations en septembre.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'été, c'est aussi la saison des piscines ! Plusieurs arrondissements et villes liées ont des installations aquatiques qui requièrent toute notre attention durant leurs périodes d'ouverture. Que ce soit sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, sur celui de l'application des diverses lettres d'entente qui régissent ces lieux ou encore sur ceux de l'octroi des plages horaires ou des qualifications, des difficultés peuvent survenir.

Les tournées syndicales en santé et sécurité du travail et celles consacrées à l'accueil des nouveaux membres œuvrant dans ces installations qui ont eu lieu en début juillet génèrent aussi des questions et des suivis. Un exemple fréquent : le droit de rappel et toutes les complexités qui s'y rattachent. Il faut savoir qu'une lettre d'entente datant de 2001 qui englobait toute la Ville de Montréal est toujours en vigueur dans tous les arrondissements. Certains l'ont remplacée par des ententes locales, d'autres pas. Alors, chaque cas nécessite qu'on s'y attarde afin de pouvoir répondre adéquatement aux questions soulevées par nos membres.

Plusieurs comités syndicaux fonctionnent aussi durant la saison estivale. Par exemple, le Comité de condition féminine est déjà à pied d'œuvre afin de concrétiser la soirée du 8 mars 2014.... Que voulez-vous : le succès ne s'improvise pas !

Finalement, le travail quotidien n'arrête pas : mesures disciplinaires et administratives, difficultés en milieu de travail, problèmes avec l'assurance-invalidité, griefs de toute nature, etc. Les délais de contestation demeurent de rigueur et nous nous devons de demeurer vigilants !

Certaines villes liées ont aussi poursuivi les travaux d'équité salariale cet été.

Mais quand même... Quelques semaines de vacances à travers tout ça et votre équipe syndicale a refait son plein d'énergie !

En terminant, je tiens à saluer et à remercier mon équipe de directrices et directeurs : Julie Lacombe (Cour municipale), Patrice Leclerc (Ahuntsic-Cartierville), Louis Lecompte (Saint-Laurent), Linda Baur (arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce), Yvon Morin (Côte-Saint-Luc), Brent Roberts (Hampstead) et Lois Kidd (Montréal-Ouest). ♦

Bureau du taxi Virage !

Lyne Lachapelle
Vice-présidente



Il y a du changement au Bureau du taxi. En effet, des lettres patentes ont été émises en novembre 2012 afin de le transformer en un organisme paramunicipal et ainsi changer sa vocation. Le mandat du nouvel organisme sera dorénavant de développer et d'encadrer l'industrie du taxi.

Le conseil d'administration a été élu et est entré en fonction le 3 juin 2013. Évidemment, ce changement amenait avec lui son lot de questions et d'inquiétudes pour les membres de ce secteur.

Le Syndicat a rapidement pris la balle au bond et une première et seule séance de négociation a eu lieu le 13 juin 2013.

Une rencontre d'information, à laquelle ont participé les membres du Bureau du taxi, a eu lieu le 12 juillet.

Une entente pour le comblement de quatre postes permanents de préposés à l'immatriculation a été signée le 15 juillet.

Outre cette bonne nouvelle, notons que cette entente stipule aussi que les salariés demeurent des employés de la Ville de Montréal couverts par la convention collective de Montréal.

En septembre, le comité exécutif de la Ville adoptera une convention de prêt de service entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi.

En septembre débiteront des négociations pour les salariés qui seront prêts à la paramunicipale. Le comblement de postes, les qualifications, les horaires de travail sont les sujets à l'ordre du jour.

Le comité de négociation est composé de notre secrétaire générale Francine Bouliane, de la conseillère syndicale SCFP Sylvie Turcot, de la directrice syndicale Ginette Grégoire, du délégué syndical Quyen Co ainsi que de moi-même.

Notons que le Bureau du taxi deviendra une entité autonome à compter du 1^{er} janvier 2014. ♦



Pleins feux sur mes directorats Cascade de griefs !



Benoît Audette • Vice-président

Dernier tour d'horizon avant les élections syndicales d'octobre et municipales de novembre. Avec la venue d'un nouveau maire, la culture administrative changera-t-elle dans certains services et arrondissements ?

SITE : Bien que la Commission Charbonneau ait mis au jour une série de pratiques illégales et douteuses de la part de sous-traitants, l'administration n'a toujours pas changé ses pratiques et continue de donner à des firmes d'ingénierie la gestion des plans et devis et la surveillance des travaux. Aucun Col blanc (agent technique, surveillant de travaux, dessinateur, personnel de bureau) n'a été embauché pour réaliser plus de projets à l'interne à moindre coût ! De nouveaux contrats ont été octroyés à des firmes de génie conseil inscrites sur la liste noire de la Ville sans qu'aucune mesure prévue à la convention collective ne soit suivie afin d'étudier l'opportunité de déléguer l'exécution de ces travaux à des salariés de la Ville. C'est pourquoi votre directrice syndicale Maryse Chrétien et son équipe ont préparé trois griefs dénonçant ces contrats. Il est plus que temps pour la Ville de considérer le savoir-faire de ses propres employés, et le SFMM demande à l'administration de revoir ses façons de faire, de cesser le gaspillage de fonds publics et de faire confiance à son personnel dévoué.

STI : Grâce à une entente que nous avons négociée, une cinquantaine de salariés occupant des emplois requérant un DEC mais qui ne le détenaient pas seront maintenant traités comme s'ils l'avaient obtenu. Cette entente permettra à ces salariés de postuler lors des prochains affichages de postes. À ce sujet, votre directeur,

Salvatore Agnello, prépare de nouveaux griefs afin d'obliger le service à combler en permanence de nombreux postes temporaires et vacants.

Évaluation foncière : Avec le passage du temps, on se rend compte que l'employeur ne fait pas ses devoirs. Résultat : au lieu de trouver des solutions, nous référons les dossiers en arbitrage, ce qui demande à la directrice syndicale Tina Rizetto et à l'équipe de délégués beaucoup de patience !

Finances : À la suite de la réorganisation du service, plusieurs postes sont encore à combler

en permanence. De plus, des postes temporaires et laissés temporairement vacants par leurs titulaires en nomination temporaire hors accréditation (professionnel ou cadre) depuis plus de 18 mois sont aussi à combler en permanence. Votre équipe syndicale, avec Raynald Asselin comme directeur, travaille à faire en sorte que le service comble ces postes comme le prévoit la conven-

tion collective.

SPVM (ADS seulement) : Kronos ne sait toujours pas calculer les jours fériés survenant un samedi ou un dimanche et, dans le cas des auxiliaires, comment rémunérer les vacances. Votre directeur, Stéphane Armstrong et son équipe de délégués ont procédé au dépôt des griefs requis. Dossiers à suivre !

Ville-Marie : À en croire certains gestionnaires, Ville-Marie est l'arrondissement le plus pauvre de Montréal. Prenons par exemple l'ho-

raire particulier demandé par la Division des permis et inspection pour les agents de contrôle du bruit, horaire qui ne comprendrait pas d'heures supplémentaires avant 23h30. Même un cadre souhaiterait être payé à taux supplémentaire après les heures normales de travail ! Par ailleurs, votre directeur syndical et ses délégués s'assurent que tous les postes vacants soient comblés.

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : Dernièrement, des problèmes ont surgi dans les deux divisions de la Culture, sports, loisirs et développement social. D'abord dans les bibliothèques, à propos de la modification des heures attribuées et ensuite pour le remplacement d'un permanent en absence. Ensuite, en juillet, plusieurs membres travaillant dans les piscines et patageoires se sont plaints de la surveillance excessive, des offres d'heures pour l'automne, de l'application des normes de santé-sécurité (produits dangereux) et du support au sauvetage après un sauvetage difficile. Michel Thibault, directeur syndical, et toute son équipe de délégués sont à pied d'œuvre !

Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Un arbitre de griefs a donné raison au Syndicat concernant des postes temporaires de secrétaire de direction de plus de 12 mois au bureau des élus. Pour contourner leurs obligations de nommer des secrétaires de direction permanentes, les responsables de l'arrondissement ont aboli les postes de secrétaires de direction et créé des postes temporaires de cadres (chargé de secrétariat) pour exécuter le travail normalement dévolu à des secrétaires col blancs permanentes. L'équipe syndicale, avec Marc-André Latulippe comme directeur, s'apprête à déposer de nouveaux griefs pour faire reconnaître les droits des secrétaires de direction. ◆



Régimes de retraite public et privé

Attention aux nuances !



Gilles Maheu • Trésorier-archiviste
Christian Coallier • Agent des régimes de retraite

Prenez garde, l'application de la rente au conjoint peut différer selon le régime !

Pour le régime des rentes du Québec, un conjoint ou une conjointe, c'est la personne qui, au moment du décès du participant,

- est liée par un mariage ou une union civile ;
- vit maritalement avec un participant non marié, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, depuis au moins trois ans ;
- ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :
 - Un enfant au moins est né ou à naître de leur union
 - si le couple a adopté un enfant
 - si l'un des conjoints a adopté l'enfant de l'autre.

Voici les conditions pour satisfaire aux conditions fixées et être reconnu comme

époux ou un conjoint de fait au sens de la *Loi de l'impôt* et pour avoir droit aux prestations payables au conjoint.

En ce qui a trait à la rente du conjoint survivant, son montant varie selon les facteurs suivants :

- Les cotisations que la personne décédée a versées au Régime de rentes du Québec ;
- L'âge du conjoint de la personne décédée ;
- Les enfants à la charge de la personne décédée ;
- La présence d'une invalidité ;
- La réception d'une rente de retraite ou d'invalidité.

Les montants indiqués ci-dessous sont valides jusqu'au 31 décembre 2013. Ils représentent des versements mensuels.

Versements mensuels

Âge	Situation	Montant maximal
moins de 45 ans	sans enfant à charge	495,83 \$
	un ou des enfants à charge	800,76 \$
	invalide avec ou sans enfant à charge	833,18 \$
entre 45 et 64	toutes les situations	833,18 \$
65 ans et plus	le conjoint ne reçoit pas de rente de retraite	607,50 \$

La rente est payée à partir du mois qui suit le décès. Le paiement rétroactif de la rente de conjoint survivant est limité à 12 mois.

Pour les régimes de retraite

La définition d'un conjoint ou conjointe est la même que celle du Régime des rentes du Québec, mais l'application de la prestation au conjoint survivant peut être différente d'un régime de retraite à l'autre.

Pour certains régimes, la date de qualification du conjoint s'établit comme suit :

- Au jour qui précède votre décès, peut importe votre âge ou ;
- Avant votre 60^e anniversaires de naissance, ou ;
- Le jour de votre prise de retraite.

Vérifiez les dispositions de votre régime de retraite qui concernent la rente du conjoint survivant.

Précisons qu'un conjoint de fait est une personne qui vit à la même adresse et non pas une personne qui habite au deuxième étage (autre adresse civique).

Notons que la rente de survivant d'une personne séparée mais non divorcée ira à la personne avec laquelle elle était mariée, et non pas à la personne conjointe la plus récente. Il est donc primordial d'y voir avant ! ♦

(source : Régie des rentes du Québec)

Rapport du comité D'Amours Des échos se font entendre !

Les premiers acteurs à participer aux travaux de la commission parlementaire chargée de l'étude du rapport D'Amours ont été la Régie des rentes du Québec et la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Le 14 août, ça a été le tour du SFCP. Puis, il y a eu plusieurs interventions de représentants de firmes d'actuariat.

Le 15 août, le milieu des administrateurs de régimes de retraite ainsi que ceux de la comptabilité et de l'assurance de personnes ont pris la parole.

Le 20 août, la FTQ, les associations des retraités des secteurs publics et parapublic et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont fait connaître leurs positions.

Le 21 août, on a entendu des porte-parole du patronat, des chambres de commerce du Québec, des universités et de l'Association de pompiers du Québec.

Le 22 août, la Fédération des femmes du Québec, le Conseil du statut de la femme, divers groupes communautaires dont ceux regroupant les gens du troisième âge et l'Union des municipalités du Québec se sont prononcés sur le rapport.

Finalement, le 23 août, la Ville de Saguenay, la Ville de Québec et la Ville de Montréal ont présenté leurs mémoires.

En septembre la commission parlementaire fera un rapport au gouvernement du Québec, qui déposera par la suite un projet de loi.

— Christian Coallier

Du syndicalisme... ici !

Frontière ténue entre « eux » et « nous »



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

Lorsque je me livre à mes activités syndicales, des variantes de la même question reviennent souvent, comme un refrain populaire : « Mais que fait notre Syndicat ? » Et, après avoir lu mes articles sur le syndicalisme à l'international, on me demande : « Pourquoi écrire sur les problèmes d'ailleurs ? » Voici des réponses !

Le syndicat, c'est nous ! Bien des gens parlent des syndicats comme d'une vaste entité sans visage. En fait, c'est une structure à multiples facettes : de vrais gens qui travaillent fort pour les membres. Mais ce sont surtout les membres eux-mêmes ! La force d'un Syndicat se mesure au degré d'implication de ses membres. Vous n'avez pas à être insatisfaits de vos conditions de travail pour vous intéresser aux activités syndicales. En vous tenant informés, en participant aux assemblées et aux élections, vous insufflez votre dynamisme à votre Syndicat. Vous reconnaissez-vous ? Si vous êtes un(e) de ces membres, vous faites équipe dans un Syndicat fort et engagé.

La mobilisation

La mobilisation des membres, voilà l'un des grands défis du syndicalisme actuel. L'influence négative de grands médias se fait sentir, et les relations de travail sont un sujet qui rebute bien des membres. De là l'importance d'aborder le syndicalisme à l'international. En

sortant des créneaux habituels, je tente de captiver nos membres qui croient que nos conditions de travail sont justes et suffisantes et que nous n'avons rien à gagner à s'intéresser aux enjeux syndicaux.

En créant des liens entre ce qui se passe ici et ailleurs, je veux aider les gens à percevoir ces événements extérieurs comme des menaces à notre propre milieu de travail. Les multinationales se servent souvent d'un pays comme laboratoire pour tester leurs pratiques antisyndicales avant de les étendre globalement. Les gouvernements agissent souvent

de connivence avec elles. En formant des alliances et des échanges, les syndicats sont les organisations les mieux structurées pour dé-

noncer et limiter le néolibéralisme à outrance.

En conclusion, le premier rôle du Syndicat est de vous informer. Un membre bien renseigné se mo-

bilise et en renseigne un autre. Ainsi, nous projetons un rapport de forces à différentes échelles pour lutter contre le nivellement vers le bas de nos conditions de travail ici et à travers le monde. ♦



Sortie 130 de l'autoroute 40, Lanoraie
401 rue St-Paul, Repentigny
1-855-932-3625

**Au Québec,
c'est VR Rive-Nord**

200 Roulottes et Caravanes à Sellette

Financement
Entretien et Réparation
Pièces et Accessoires
Entreposage hivernal

**10%
RABAIS
PIÈCES &
ACCESSOIRES**

Sur présentation du livret

WWW.VRRIVE-NORD.CA

Pour protéger nos acquis Déplacer des montagnes !



Sylvain Piteau • Directeur syndical et membre du Comité du journal

Dans un grand nombre d'organisations, c'est du ressort d'une minorité de contrôler et de gérer la majorité. Cette réalité est présente depuis le début des temps et n'est pas prête de s'éteindre. La plupart des dirigeants le font avec un sens de l'équilibre, mais une infime partie se transforme en autocrates qui imposent leur loi et la font respecter sans discernement et sans pitié.

Sous quel motif un groupe accepte-t-il de se faire diviser et de tomber sous le joug d'un tyran ? Est-ce la peur ? Probablement ! Comme un troupeau disparate de proies qui voit apparaître un loup au loin, les êtres humains pris à partie individuellement sont vulnérables quand ils sont entre les griffes d'un prédateur. Mais imaginez que tout le troupeau se mette ensemble pour terrasser le loup. Est-ce possible ?

L'histoire regorge de situations où, réunis dans un même but, des groupes ont accompli ce que tous croyaient impossible. Pensons seulement au soulèvement social qui s'est produit en Égypte en 2011 pour culminer avec départ du dictateur Moubarak. Qui l'aurait cru ? Plus près de nous, pensons aux événements qui ont suivi le décès tragique de notre confrère Stéphane Archambault. Unis dans un même but, les salariés du SIM de tous les horizons (Cols blancs, pompiers, professionnels et même cadres) ont parlé d'une seule et même voix pour faire comprendre à l'administration en place que l'époque de l'autocratie était révolue et que des pratiques de gestion plus saines s'imposaient.

Les humains que nous sommes ont la mémoire de courte durée. Plusieurs d'entre nous croient à tort que tous nos problèmes sont maintenant résolus. Loin de moi l'idée de vouloir vous décevoir, mais ce n'est pas le cas. Les prochaines années seront très dures pour nous.

Voici une courte liste des enjeux majeurs auxquels nous ferons bientôt face :

- Nos employeurs, pris dans la spirale contemporaine de superproduction et de rendement absolu, mettront en place de plus en plus de méthodes de travail qui maximisent et augmentent la cadence de travail, et ce, au détriment de la qualité des services rendus et de la santé de ses travailleurs ;
- Le gouvernement Harper, qui souhaite réduire, voire abolir la sécurité d'emploi dans la fonction publique. Il continuera d'exercer des pressions pour briser nos organisations syndicales et en faire profiter ses amis du secteur privé ;
- Le gouvernement provincial, s'appuyant sur le rapport D'Amours, prendra probablement des positions afin de régler les problèmes de solvabilité de nos régimes de pension, à nos dépens ;

- Des partis politiques d'extrême-droite (CAQ) feront de plus en plus de pression afin de briser la fonction publique et de détruire nos institutions au profit du secteur privé qui les finance grassement.

Laisserons-nous faire tout cela sans broncher ? Est-ce que le troupeau que nous formons se réveillera enfin et fera front commun contre cette minorité qui essaie de nous opprimer ?

Nos aïeux ont lutté pour faire de cette société ce qu'elle est présentement. Tous ce qui est pour nous acquis (assurance-maladie, CSST, SAAQ, conditions de travail, etc.) a été obtenu grâce à des mouvements de contestation et des rondes de négociation serrées. C'est toujours la force du nombre qui a parlé et qui a fait reculer nos dirigeants pour faire entendre le bon sens.

C'est maintenant notre tour de nous unir et de continuer à lutter pour conserver nos acquis. N'oublions jamais que l'union fait la force et qu'ensemble, nous pouvons déplacer des montagnes ! ♦



Pour un service à la clientèle de Qualité

LINDA BARKER

Courtier immobilier, Via Capitale Prestige

(Cellulaire) **514 250-0650** ou (Bureau) **514 644-1844**
linda.barker@live.ca

Recevez un certificat-cadeau de 500 \$
à l'achat ou la vente de votre propriété par mon intermédiaire
(sujet à certaines conditions).

Occuper la fonction de délégué syndical Ça vous intéresse ?



Simon Welman • Délégué syndical et membre du Comité du journal

Êtes-vous quelqu'un pour qui la justice est une valeur importante ? Croyez-vous en la défense de nos droits négociés avec la Ville dans notre convection collective ? Si vous avez répondu oui à ces questions, pensez à joindre une équipe de gens dévoués en devenant délégué syndical pour le SFMM.

A la suite des élections syndicales qui se tiendront en octobre prochain, il y aura d'intéressantes possibilités d'occuper un poste de délégué syndical. Les qualités recherchées chez un délégué syndical sont principalement d'avoir un sens de la justice développé, des habiletés à communiquer l'information et d'avoir une bonne écoute. La fonction requiert d'avoir de la disponibilité

pour assister à des réunions du conseil général ou des assemblées générales, là où se prennent les décisions qui nous concernent tous.

Vous ne serez pas seul

La fonction de délégué syndical s'apprend. Des formations de base sont données par des gens expérimentés et soucieux de vous transmettre un savoir-faire qui vous aidera dans votre rôle. Aussi, d'autres possibilités de s'impliquer s'offriront à vous dans les différents comités syndicaux justement mis sur pied selon des activités et des champs d'action précis. À titre d'exemple, le Co-

mité des délégués sociaux est là pour accompagner les membres du syndicat qui ont parfois besoin d'aide pour faire face à des difficultés ponctuelles. L'expérience acquise au fil du temps augmente la performance du délégué. De plus, cette expérience développe le talent en négociation.

Il faut toujours se rappeler que ce sont les groupes des travailleurs réunis autour d'objectifs communs d'amélioration de leurs conditions et de défense de leurs droits qui ont permis d'obtenir leurs conditions de travail. La vigilance est toujours de mise à notre époque pour contrer les visées patronales souvent dictées par des valeurs axées sur la rentabilité et moins sur le développement de ses salariés et les services aux citoyens. ♦

Benjamin Moore
Les experts en couleur et décoration



**NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX POUR LES MEMBRES DU CSFMM
OFFERT SEULEMENT CHEZ DISTRIBUTION BÉLAIR**

En raison d'un récent changement de politique de prix chez Benjamin Moore, nous sommes obligés de modifier les remises offertes aux membres du CSFMM.

Le 25 % de rabais s'appliquera dorénavant sur les gammes SUPERSPEC, ULTRASPEC, ECOSPEC et COLLECTION
Le prix le plus bas permis par Benjamin Moore sur les gammes BEN, NATURA et AURA

**OFFERT SEULEMENT CHEZ...
Distribution Bélaïr**
8530, boul. Pie-IX
Montréal (Québec)
514 593-5347

25 %
de RABAIS
sur le prix affiché

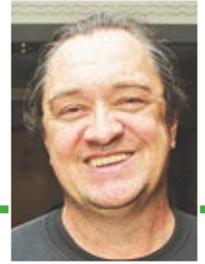
Vous êtes **VICTIME** d'un accident de travail,
d'une maladie professionnelle ou
d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur
ou de la CSST, **informez-vous !**

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463 poste 247

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou
aux prises avec les dédales de la bureaucratie.
**Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des
accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Lutte anti-sous-traitance Du travail d'orfèvre !



Richard Mc Laughlin • Directeur syndical et secrétaire du Comité LAST

Depuis 2010, nous avons effectué de nombreuses demandes d'accès à l'information dans plusieurs champs d'activités. Nous sommes allés chercher divers documents, comme des épisodes de communication, des contrats de location de véhicules et de systèmes informatiques, et nous avons couvert plusieurs autres domaines qui touchent les emplois de col blanc.

Avec la commission Charbonneau, nous avons une fois de plus réalisé à quel point il est important que le travail de Col blanc soit effectué par des Cols blancs. Le Comité a eu la chance de recevoir plusieurs formations dans des domaines pertinents à nos mandats. (p. ex. : formation sur la *Loi de l'accès à l'information*, formation sur les lois des marchés communs et des cités et villes). Être un membre actif d'un comité dynamique est enrichissant pour chacun et relève parfois du travail d'orfèvre.

Par ces multiples demandes d'accès à l'information, nous avons analysé plusieurs dossiers. Grâce à ces analyses et avec l'aide d'un conseiller syndical du SCFP (Pierre-Guy Sylvestre), nous avons déposé des études financières devant les directeurs généraux de la Ville depuis 2011. De plus, les directeurs syndicaux ont rencontré l'employeur et démontré les pertes monétaires engendrées par le délestage des tâches des Cols blancs vers le privé. Ils ont

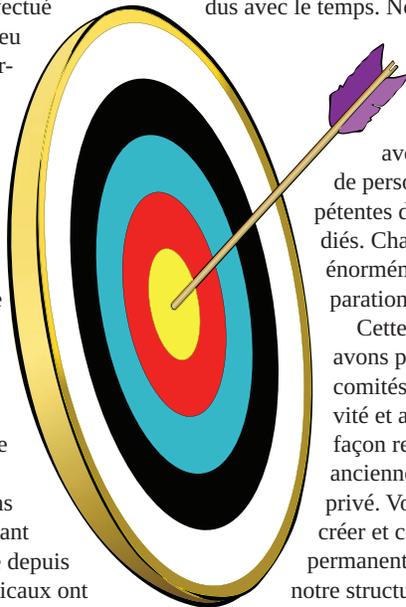
également déposé les griefs appropriés. Dans de nombreux dossiers, ces discussions ont mené à plusieurs récupérations de postes perdus avec le temps. Nous avançons toujours avec l'expertise nécessaire pour démontrer nos arguments et, chaque fois, nous avons su nous entourer de personnes-ressources compétentes dans les domaines étudiés. Chaque dossier demande énormément de temps en préparation.

Cette pression aidant, nous avons pu former des tables de comités locaux de productivité et ainsi récupérer de façon respectable des travaux anciennement confiés au privé. Voilà qui a permis de créer et conserver des postes permanents et temporaires dans notre structure. N'oublions pas

que les Cols blancs de Montréal sont au nombre de 10 000 et représentent 1200 titres

d'emploi. Chacun des ces descriptifs définit bien les tâches que nous devons accomplir pour le bien des citoyens de Montréal. Chacun des descriptifs est approuvé par les deux parties qui s'entendent pour que le salaire octroyé corresponde au travail demandé. Nous devons tous connaître le contenu de nos descriptifs d'emploi ! Puis, nous devrions toujours demander une directive écrite quand on nous demande une nouvelle tâche. Attention ! Les tâches connexes ne sont pas un fourre-tout. Elles doivent être liées avec les tâches principales afin d'aider à les accomplir (p. ex. : utiliser un crayon, un ordinateur ou tout outil spécifique).

Il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous préparons une formation spécifique pour nos directeurs syndicaux qui leur donnera les outils adaptés à leurs recherches d'information. Par expérience, je sais que chacun d'entre nous détient des informations qui aideraient le Syndicat à découvrir encore plus de cas de travail de Col blanc fait par d'autres. Ne soyons jamais mal à l'aise de se protéger. Communiquons avec un représentant syndical en qui nous avons confiance. ◆



24 heures sur 24

Vous pouvez laisser un message
dans la boîte vocale
de votre représentant(e) syndical(e) !

514 842-9463

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE
UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Camée Aubut et France Dubois

Condition féminine En rétrospective !



Sylvie Beauchamp • Déléguée syndicale et secrétaire du Comité de condition féminine

Chaque année, les membres du Comité de la condition féminine organisent une célébration de la Journée internationale des femmes. À cette occasion, des artisanes de notre section locale nous font connaître leurs œuvres : toiles, bijoux, artisanats, photos, etc. Un organisme qui vient en aide à des femmes est choisi afin de mieux le faire connaître. Un buffet est servi, suivi par des discours de nos militant(e)s qui nous rappellent qu'il ne faut pas s'asseoir sur nos lauriers mais continuer nos batailles pour gagner et conserver ce que nous possédons. Et, pour terminer cette journée, un spectacle est offert par une ou des artistes féminines.

En 2011, le thème de la semaine entourant les activités du 8 mars était *Toujours en action pour le respect de nos droits*. Le Comité de la condition féminine avait cette année-là choisi l'organisme la Fondation Léa-Roback et la partie spectacle a été assurée par le groupe de jazz Christine Tassan et les imposteurEs.

C'est sous le thème *Le féminisme : plus actuel que*

jamais ! qu'a été présentée la Journée internationale des femmes de 2012. Pour l'occasion,

nous avons invité la Fondation du cancer du sein du Québec à se faire connaître, et nous avons invité l'humoriste et imitatrice Claire Bienvenue à se produire.



6 décembre 2012 : notre secrétaire générale Francine Bouliane se joint à Tina Rizzetto, Maryse Picard, Julie Lacombe et Cynthia Maurice à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'actions contre la violence faites aux femmes.

L'édition 2013 de la Journée a quant à elle eu pour thème *Le féminisme : plus actuel que jamais pour des lendemains égalitaires*. Nous avons retenu Grossesse-Secours comme organisme invité et, à la demande générale, Claire

Bienvenue est de nouveau venue divertir les participantes.

Mais, si la Journée internationale des femmes nous occupe beaucoup, nous trouvons tout de même le temps de participer à d'autres activités durant l'année.

Par exemple, les 3 et 4 avril 2012, les membres du Comité ont pris part à la Biennale des femmes de la FTQ.

Pendant deux jours, nous avons mis en commun nos réflexions, pris connaissance de résultats d'études et entendu des témoignages.

Le 6 décembre dernier, comme chaque

année, nous nous sommes jointes à d'autres militantes dans le cadre du rassemblement de la Journée nationale de commémoration et d'actions contre la violence faites aux femmes – une violence qui peut être verbale, physique, économique ou sexuelle.

Nous avons assisté, le 26 novembre 2012, à une soirée ayant pour thème *La conciliation travail-famille : c'est le temps maintenant !* organisée conjointement par le Conseil régional Montréal métropolitain de la FTQ et le Comité de la condition féminine de la FTQ.

Le 26 mars 2013, nous avons assisté à la conférence du Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal qui portait sur la conciliation travail-famille.

Et, maintenant, les membres s'affairent à préparer l'édition 2014 de la Journée internationale des femmes.

Tina Rizzetto est la responsable du Comité, Sylvie Beauchamp sa secrétaire, et Julie Lacombe, Cynthia Maurice et Maryse Picard ses membres. Impossible de passer sous silence le travail effectué par Josée Lacroix, la vice-présidente responsable du comité à l'Exécutif du SFMM et de ne pas profiter de l'occasion pour lui dire un grand merci. ♦

Voyages Rêve Évasion inc.

675A, rue Notre-Dame
Repentigny (Qc) J6A 2W5

Nancy Boivin

Conseillère en voyages

Promotion Sud

Réservez avant le 31 octobre 2013!!

50 \$ DE RABAIS ET AUTRES AVANTAGES

PLANIFIEZ À L'AVANCE, C'EST PAYANT !

Dépôt réduit sur réservation.

Personnel qualifié, dynamique et attentionné
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière

Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!

Communiquez avec la propriétaire :

Nancy Boivin au 450 932-4145

Courriel : infos@voyagesreveevasion.com

Piscines et pataugeoires

Le comité d'éducation en tournée !



Rudy Mc Caughan • Délégué syndical et membre du Comité d'éducation

La tournée des piscines extérieures et des pataugeoires est un évènement annuel qui se déroule depuis 2008 au SFMM. Cette activité est la manifestation d'un désir d'accueillir les nouveaux membres dans notre Syndicat. Vous n'êtes pas sans savoir que près de 2000 Cols blancs sont engagés chaque été pour répondre aux besoins de la population pour la saison estivale, dont plusieurs centaines travaillent dans le milieu des piscines.

Le Comité d'éducation, accompagné d'un représentant syndical de chaque arrondissement, visite un grand nombre d'installations afin de rencontrer et d'accueillir les nouveaux membres. Les objectifs sont de faire connaître le Syndicat à ces membres dans le but de mieux les informer et de mieux les représenter.

Une équipe de 17 représentants syndicaux a été mobilisée pour visiter 11 arrondissements et une ville reconstituée. Nous avons rencontré 139 nouveaux sauveteurs et surveil-

lants de pataugeoire dans 72 installations.

Cette tournée a permis aux membres de partager certaines préoccupations reliées aux conditions de travail, notamment les salaires



peu élevés, de fréquents quarts de travail de moins de trois heures et des équipements de protection individuels insuffisants et inadéquats.

Ces emplois qui requièrent des qualifications particulières et des accréditations sont pourtant peu rémunérés – on parle ici d'environ onze

dollars de l'heure. De plus, la Ville exige des membres flexibilité et disponibilité sans offrir en contrepartie des horaires de travail suffisants.

Mentionnons que le projet de convention collective prévoit que le salaire offert par la Ville de Montréal doit dépasser le salaire minimum de quatre dollars et que le quart minimal de travail devrait être d'une durée de quatre heures.

Le Comité d'éducation souhaite remercier l'ensemble des membres qui travaillent dans le milieu des piscines pour leur accueil chaleureux et les représentants syndicaux qui ont pris part à cette tournée 2013. ♦

Cours d'initiation à la vie syndicale

Vous avez moins de trois ans d'ancienneté ? Marquez les 29 octobre, 13 novembre et 12 décembre à votre agenda ! Le Comité d'éducation vous offre une formation de trois heures intitulée *Initiation à la vie syndicale – mon Syndicat*.

Vous y apprendrez quels sont vos droits et la nature des services que votre Syndicat met à votre disposition. Vous pourrez même rencontrer des membres de votre Exécutif syndical !

Pour vous inscrire, remplissez le coupon et faxez-le-nous au 514-842-3683 ou laissez un message à un membre du Comité d'éducation au 514-842-9463, poste 440. ♦

COUPON-RÉPONSE (Comité d'éducation)

29 octobre 13 novembre 12 décembre

Nom : _____

Service, arrondissement : _____

Date d'ancienneté : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Délégués sociaux Bilan de mandat

Sylvie Beauchamp • Déléguée syndicale et secrétaire du Comité des délégués sociaux



L'un des mandats du Comité des délégués sociaux est de faire de la prévention dans les milieux de travail. Par exemple, du 4 au 8 février 2013, nous avons été présents dans 11 lieux de travail différents dans le cadre de la semaine de prévention du suicide, dont le thème cette année était « T'es important pour nous, le suicide n'est pas une option ».

Du 2 au 6 mai 2011 a eu lieu la semaine nationale de la santé mentale au cours de laquelle nous avons assuré une présence dans cinq milieux de travail.

Le 17 mai 2013 marquait la journée internationale contre l'homophobie. Le comité des délégués sociaux s'est mobilisé pour échanger avec plus de 500 d'entre vous dans quatre lieux de travail. Nous vous avons remis de la documentation sur ce sujet important.

Dans le cadre de la journée mondiale de la prévention du suicide qui a lieu le 10 septembre 2013, le comité est à préparer une activité de sensibilisation.

Lors de ces activités de prévention, les membres du comité se font accompagner des délégués sociaux du réseau. Un grand merci à vous tous qui travaillez pour le mieux-être des membres.

Il y a aussi des activités d'information pour le réseau des délégués sociaux. En voici une liste exhaustive :

- Le 22 septembre 2010, des délégués sociaux du SFMM ont assisté à une conférence de Sylvain Brien de la maison Jean-Lapointe consacré à la question du jeu de hasard et d'argent.
- Le 16 mars 2011, France Dubois, coresponsable du PAM, a informé les délégués sociaux du réseau sur les éléments de la *Loi sur les normes du travail* touchant le harcèlement psychologique.
- Le 25 mai 2011, Sylvain Brien, de la maison Jean-Lapointe, est revenu nous rencontrer, cette fois pour nous parler de toxicomanie, d'alcoolisme et des nouvelles drogues.
- Le 28 septembre 2011, deux intervenants de GRIS (Groupe de recherche et d'intervention sociale gaies et lesbiennes de Montréal) sont venus nous informer sur le sujet de l'homophobie.
- Le 28 mars 2012, M. Paré, un intervenant de la maison Jean-Lapointe, est venu nous par-

ler du PAF, un programme d'aide à la famille.

- Le 13 juin 2012, Olga Cherezona, conseillère à l'ACEF (association communautaire d'économie familiale) de l'Est de Montréal, nous a donné une conférence sur le thème du budget, du crédit et l'endettement.
- Le 21 novembre 2012, Suzanne Michaud, de l'Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale (AQPAMM), nous a tracé un portrait de la maladie mentale au Québec, de ses préjugés et de ses tabous.
- Le 30 mai 2013, ce fut au tour de Jérôme Moisan, intervenant au centre de crise l'Entremise, qui est au service de la population de l'Est de Montréal, de nous informer au sujet de la prévention du suicide et des différents services offerts (écoute téléphonique, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept ; services d'évaluation, d'orientation de référence et de consultation).
- Le 26 septembre 2013, une conférence sera donnée pour le réseau des délégués par Nathalie Vien de la maison Montbourquette. Le thème à l'honneur : les étapes du deuil. Plusieurs délégués sociaux du réseau ont suivi la formation de SAM (Suicide Action Montréal) *Sentinelles en prévention du suicide : repérer et accompagner une personne suicidaire*.

Les activités d'information et de sensibilisation ne seraient pas possibles sans la participation de deux coresponsables du PAM, France Dubois et Camée Aubut ainsi que de notre vice-président responsable à l'exécutif, Gaétan Scott. Un grand merci pour votre dévouement. Merci aussi aux membres du Comité pour tout leur travail : Richard Mc Laughlin (responsable), Stéphane Armstrong, Patrick Dubreuil, Claude Duval et notre collaboratrice Andrée Breton. ♦

Coalition Eau Secours!
québécoise pour une gestion responsable de l'eau
www.eausecours.org

« Parce que l'eau de demain dépend de vous aujourd'hui et que chaque goutte compte. »

Le SFMM (SCFP) encourage ses membres à faire déborder le vase et devenir membre d'*Eau Secours!* la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau.

MFormulaire d'adhésion à EAU SECOURS !

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Membre de soutien

Je n'ai pas le temps de participer aux activités de la Coalition mais je soutiens financièrement car j'adhère à sa mission.

Membre participant

Je veux être mis au courant de toutes les activités de la Coalition.

Bénévole

Je pourrais consacrer quelques heures par mois aux activités d'*Eau Secours!* Veuillez communiquer avec moi.

La cotisation annuelle pour être membre d'*Eau Secours!* est de 10 \$.

Ci-joint ma cotisation annuelle.

J'ajoute un don de _____ \$.

Veillez libeller votre chèque à l'ordre d'*Eau Secours!* et le poster à l'adresse suivante :

Eau Secours!, Casier Postal 55036,
CSP Fairmount, Montréal H2T 3E2

Les dîners BBQ du SFMM

Gril et camaraderie au menu

13 juin 2013 :
BBQ au Service des finances



Dans la foulée des traditionnels BBQ du SFMM, les membres du Service des finances et ceux de la Ville de Montréal-Est ont reçu la visite de leur Équipe syndicale. Fort à parier que tous se sont régalez dans une ambiance conviviale.

26 juin 2013 :
BBQ à Montréal-Est



Juin 2013 – Fête des enfants du SFMM Un succès monstre !

Petits et grands s'en sont donné à cœur-joie lors de cette populaire fête familiale. Jeux gonflables, activités ludiques et friandises étaient au rendez-vous pour couronner l'événement d'un vif succès !





BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Découvrez les avantages du programme d'assurances de votre groupe :



- Des tarifs de groupe exclusifs et spécialement négociés pour vous
- Des protections parfaitement adaptées à vos besoins et un service personnalisé
- Votre conjoint(e) et les enfants à votre charge bénéficient des mêmes avantages

N'attendez pas votre renouvellement pour magasiner !
Transmettez-nous vos dates de renouvellement et vous pourriez **GAGNER**

250\$ en cartes-cadeaux chez
 **Déco Découverte** ou  **RÉNO DÉPÔT**

APPELEZ-NOUS AU 514-905-SFMM (7366) ! www.burrowes.ca

GAGNANTS DU CONCOURS Égayez votre décor

Félicitations aux membres du SFMM (SCFP)
qui ont remporté des cartes-cadeaux de 250 \$
Tirage du 31 mai 2013

Quatre gagnants par tirage

PROCHAINS TIRAGES :
30 septembre 2013 • 31 janvier 2014



Comment participer ?

- En étant déjà client (votre nom sera automatiquement mis dans la boîte de tirage)
- En nous appelant pour une soumission
- En devenant un nouveau client chez nous



Claude Carrier



Annick Barsalou



Karel Fortin



Hélène Pitre

PLANIFIER MAINTENANT VOTRE RETRAITE VOUS PARAÎT PRÉMATURÉ ?



Véronique Desrochers
Conseillère en investissement et retraite



Gérald Gagné
Conseiller en finances personnelles

Entre les enfants, la carrière et la maison, vous manquez de temps pour y penser? Malgré les préoccupations pressantes, si vous planifiez votre retraite maintenant, vous ferez jouer le temps en votre faveur!

Selon un sondage réalisé par la Régie des rentes du Québec en 2011, 80 % des Québécois sont conscients de la nécessité d'épargner en vue de leur retraite, **mais 45 % d'entre eux ignorent quelle somme amasser¹.**

Parlez-nous en! Votre caisse de groupes a toujours une solution d'épargnes pour vous!

C'est Desjardins et encore plus !



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

¹ Source : <http://www.questionretraite.qc.ca/fr/sondages/sondage-2011/faits-saillants-dusondage-2011/>

Sans frais 1 800 465.2449 desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers (Siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4
Tél. : 514 526.4971 Téléc. : 514 526.0767

 [DesjardinsMunicipal.com/facebook](https://www.facebook.com/DesjardinsMunicipal.com)

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
Tél. : 514 274.3325 Téléc. : 514 274.4060